



PAROISSE DE BULLE
LA GRUYÈRE

ASSEMBLEE ORDINAIRE DU DIMANCHE 30 NOVEMBRE 2008 – 10H00 – 11H15

Le Président J.Chr. Stucki ouvre l'Assemblée, convoquée selon les dispositions en vigueur.

Il salue cordialement les 40 paroissiennes et paroissiens présents selon la liste de présences dûment signée et dont la majorité absolue est de 21 personnes est atteinte.

Il adresse également la bienvenue à notre invitée, Madame Thérèse Chammartin, paroissienne de Romont, Conseillère synodale déléguée pour notre Paroisse.

En revanche, il doit excuser Mmes Damaris Genin, Ursula de Sinner et M. Dominique Charlier qui n'ont pas pu se joindre à nous.

Deux scrutateurs sont nommés, à savoir MM. Meylan et Christian Paccaud.

Selon l'ordre du jour, l'Assemblée ayant déjà commencée par le Culte, on passe directement au point 2.

2. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée du 15 avril 2009

Celui-ci est transcrit sur notre site Internet et mis à la disposition depuis le 18 novembre dernier, ne suscite pas ni lecture, ni observation ; il est adopté à l'unanimité moins une abstention.

3. Budget 2009

Puis M. J.Chr. Stucki passe ensuite la parole à M. Richard Audemars, notre ministre des finances.

En guise de préambule, R. Audemars fait part que ce n'est pas seulement une avalanche de chiffres, mais aussi le reflet des activités de la Paroisse et dont la plupart aboutissent à des montants en francs et centimes. Il explique qu'il ne va pas relire tous les chiffres mais donner des explications sur les montants nécessitant des éclaircissements.

ADMINISTRATION

Un montant de frs 124'100.-- y est inscrit et qui comprend les traitements du personnel administratif, présidence, comptable et secrétaire.

Un montant futur sera prévu pour l'éventuel engagement d'une assistante sociale au cours du 2^{ème} semestre 2009. En effet, Madame G. Vionnet qui fonctionne actuellement comme assistante sociale à titre bénévole quittera ce poste à la fin juin.

Frais autres commissions

M. R. Audemars nous informe que le montant est un peu augmenté en 2009, ceci en raison de l'état et l'avancement du projet l'orgue avec des déplacements fréquents de la Commission.

Les autres frais, matériel et imprimés, frais de communication, machines et mobilier, locations et publications n'apportent pas de changement, puisque ce sont des charges contractuelles.

IMMEUBLES

Les traitements concernant notre concierge et notre jardinier MM. Christian Paccaud et Eugen Steffen sont inchangés

Autres frais du personnel

Un montant de frs 600.-- a été inscrit et qui correspond au dédommagement de déplacements de M. Chr. Paccaud qui utilise son véhicule privé pour différentes tâches à la Paroisse, notamment se rendre à la déchetterie.

Frais d'exploitation

Les frais de chauffage pour le Temple, la Cure ainsi que la Maison de Paroisse ont augmenté. L'utilisation du chauffage de la Maison de paroisse est beaucoup plus conséquente ainsi que l'augmentation du coût du mazout.

Entretien

Pour le Temple, frs 9'500.-- ont été inscrits pour la mise en place d'une sonorisation améliorée.

Par ailleurs, à la Maison de paroisse, frs 6'500.-- ont été prévus suite à des infiltrations qui proviennent d'une canalisation actuellement bouchée.

MINISTERES

On y trouve les traitements des Pasteurs et les traitements des catéchètes qui augmentent régulièrement ceci étant donné les heures de catéchisme plus nombreuses.

Les autres frais de personnel et divers n'apportent pas de commentaires.

ACTIVITES PAROISSIALES

Traitements

A noter que le poste de diacre n'ayant pas été repourvu suite au départ de M. Luc Genin en 2008, il a par contre été engagé une animatrice notamment pour les jeunes et

pour quelques heures de catéchisme. Il s'agit de Mlle Nadine Geinoz, et dont le salaire a été imputé sur le poste des activités paroissiales.

Frais généraux

Notre organiste, M. Meylan, a souhaité l'achat de 4 partitions et dont un montant de frs 500.-- a été inscrit.

Frais d'animations

Il n'y a pas de commentaires particuliers à apporter, ce sont des frais courants pour toutes les activités de la Paroisse.

Réunion de groupes

Un montant de frs 2'400.-- correspondant à 8 journées thématiques pour le catéchisme du Cycle d'orientation a été rajouté.

Frs 11'500.-- pour un voyage des confirmands en 2009, année Calvin, les minis camps ainsi que les ateliers d'automne.

Réceptions

Le Conseil de Paroisse a décidé d'inviter toutes les personnes bénévoles de la Paroisse afin de marquer sa reconnaissance. Un montant a également été inscrit pour une réception de tous les nouveaux paroissiens dans notre District.

JOURNAL DE PAROISSE

Montant de frs 11'400.--, somme toujours calculée avec précision par Mme Chantal Steffen Loup.

PARTAGE EXTERNE

La Paroisse avait promis contractuellement une aide maximale d'un montant de frs 100'000.-- pour la crèche qui se trouve au 1^{er} étage de la Maison de paroisse. Ce montant n'a pas été utilisé et probablement pas l'année prochaine. Toutefois, frs 30'000.-- ont été prévus en réserve au cas où la Paroisse devrait intervenir.

La contribution à l'EED a été augmentée de 2,5 à 3 % pour l'année 2009. Frs 3'000.-- sont à disposition de la Paroisse pour des aides d'urgence et ponctuelles. L'aide sociale de la Paroisse et dont les demandes se font toujours plus pressantes a été légèrement augmentée, montant qui vient compléter les collectes qui ne sont pas attribuées et qui vont directement au fonds d'entraide.

EGLISE CANTONALE

Notre contribution s'élève à frs. 104'600.-- à laquelle s'ajoute frs. 15'900.-- montant qui correspond au remboursement de la dette du Centre à Charmey.

AMORTISSEMENTS

Frs 35'000.-- qui concerne la Maison de paroisse.

PRODUITS

Produits bruts impôts

M. R. Audemars précise, que malgré la crise annoncée pour 2009, l'exercice est basé sur les revenus 2008. Les impôts sont en constante augmentation parce que nous avons des arrivées de bons contribuables. Par contre, les impôts sur la fortune stagnent. C'est pourquoi, un même montant y a été inscrit.

Le montant relatif aux exercices antérieurs de frs 20'000.-- n'est pas réaliste et est largement dépassé, c'est pourquoi frs 50'000.-- sont indiqués. Cela est dû également à certains recours et prend un certain temps jusqu'à ce que l'encaissement puisse se faire.

IMMEUBLES

Les diverses locations du Temple, salles de la Maison de paroisse, appartement, garage, crèche rapportent frs 38'300.--.

MINISTERES

Frs 9'300.-- les indemnités des Délégués au Synode qui sont dédommagés et dont l'Eglise cantonale nous rembourse.

LE BUDGET 2009 laisse apparaître un bénéfice de 49'200.--.

Quelques exemplaires de ce budget sont à la disposition des paroissiens et M. J.Chr. Stucki ouvre la discussion.

M. Claude Racine soulève que les frs 100'000.-- qui ne seront pas dépensés pour la crèche se reporteront sur le budget de l'année prochaine, d'où un accroissement du bénéfice.

Il y a des diminutions de dépenses et des montants qui ne sont pas demandés et que finalement cela influencera les comptes.

Suite aux questions de Mme G. Augay, si crise il doit y avoir, M. R. Audemars explique que l'exercice comptable 2009 correspondra à la perception des impôts 2008. Quant aux frais du personnel qui ne sont pas assez détaillés, tous les détails sont mentionnés personnel administratif, personnel conciergerie, personnel ministères et en 4^{ème} position le personnel relatif à l'animation, organiste et nouvelle animatrice.

Concernant le montant de frs 2'000.-- pour la location des salles, comment pouvons-nous procéder à une réservation ? Le Secrétariat se tient à disposition des personnes qui souhaitent louer, par exemple la Salle de paroisse. Un contrat est conclu suite aux demandes. M. J.Chr. Stucki d'ajouter toutefois que les groupes de la Paroisse sont prioritaires et qu'ils utilisent les salles gratuitement. Il fait remarquer que nous sommes obligés de refuser beaucoup de demandes extérieures, car elles ne correspondent pas à ce qui se fait dans une Paroisse. Par exemple, des personnes qui se réclament d'une entité religieuse autre, ou encore politique, alors bien sûr on dit non.

Toutes nos félicitations et nos applaudissements à notre Caissier qui tient la comptabilité avec perfection.

Mme Josiane Houriet exprime sa reconnaissance, à l'annonce du montant attribué pour une sono améliorée au Temple, et s'en réjouit pour tous ceux qui doivent tendre l'oreille.

M. R. Röthlisberger nous donne quelques explications techniques concernant la mise en place de ces nouveaux hauts parleurs.

M. J.Chr. Stucki tient à remercier M. R. Audemars qui fait une grande distinction selon les différents postes. Il explique qu'ayant assisté à d'autres Assemblées de Paroisse en tant que membre du Conseil synodal, il a constaté que quelquefois la présentation était extrêmement succincte alors que chez nous, elle est très développée et que l'on peut très distinguer les postes et faire des comparaisons.

Avant de passer la parole à la Commission de révision des comptes, M. J.Chr. aimerait faire part à l'endroit de ladite Commission que le rapport doit nous arriver au minimum une semaine avant l'Assemblée et qu'en fait il ne l'a reçu que ce matin. Il remercie que la Commission d'être plus attentive, au côté légal de la chose et qu'elle le fasse son travail en fonction de cela.

Puis, M. Maurice Houriet prend acte de la remarque et nous donne lecture de leur rapport :

En vertu du mandat qui nous a été confié pour le budget de l'année 2009, nous avons examiné en date du 30 octobre dernier ce budget proposé par le Conseil de paroisse pour l'année 2009. Tous les renseignements demandés nous ont été fournis avec précision par M. R. Audemars, comptable. En fonction des comptes précédents et actuels, les différents postes 2009 ont été correctement évalués. Ils tiennent compte également des orientations futures du Conseil de paroisse. La Commission a rencontré une délégation du Conseil le 22 novembre et lors de cet échange, ledit Conseil a donné toutes les explications nécessaires à notre examen du budget.

Aussi, elle recommande à l'Assemblée d'approuver l'ensemble du budget tel que présenté aujourd'hui. Il rajoute que la Commission veillera suite à la remarque faite ci-dessus.

Soumis au vote à main levée, le Budget 2009 présentant un bénéfice de frs 49'200.-- est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

M. J.Chr. Stucki tient à remercier de la confiance que les paroissiens accordent au Conseil de paroisse. La situation est saine, même s'il y a quelques années le taux de l'impôt ayant été augmenté à 9 centimes, nous sommes une des Paroisses où ce taux d'imposition est un des moins élevés. Deux autres Paroisses réformées fribourgeoises, Kerzers et Ferenbalm, disposant d'un statut particulier, étant donné qu'une partie se trouve sur aussi le Canton de Berne, bénéficient d'un taux d'imposition extrêmement bas.

4. Divers

Suite à différentes demandes et rencontres, le Conseil de paroisse se propose d'organiser, après un repas communautaire de midi, de nous retrouver pour un moment d'échange entre 14h00 et 16h00. Cette proposition vous est faite et serait organisée les premiers dimanches de février et mars 2009. Ces rencontres seraient des échanges de sujets de réflexion concernant la vie de Paroisse. Quelques uns ont été avancés et

proposés. S'il y a des demandes, on pourra toujours aborder des sujets ultérieurement. De toutes façons, des informations seront publiées dans le Trait d'Union.

M. J. Brandt remercie le Conseil de paroisse d'avoir pris en considération sa requête et dont les sujets sont ceux qu'il avait mentionnés. Il trouve indispensable que l'on vive dans la Paroisse, pas seulement administrer.

Il a juste une objection à formuler, c'est que le repas communautaire amène une certaine clientèle, un peu les même régulièrement et qu'il serait bien qu'une de ces rencontres s'organisent un soir, par exemple le lundi ou en général on est moins engagés vis-à-vis de Sociétés. La Paroisse, c'est l'affaire de tous et non pas seulement des spécialistes.

Le Conseil prend note de cette requête et M. J.Chr. Stucki relève que ce sont les paroissiens qui viennent aux Assemblées et aux Cultes.

Le Pasteur Emmanuel de Calonne trouve cette initiative très importante et demande si l'on ne pourrait pas imaginer, par exemple, ces rendez-vous communautaires en deux temps importants de l'année, soit avant chaque assemblée du printemps et de l'automne. Il pense qu'il serait judicieux de rassembler le repas et la discussion afin de discuter des thèmes qui sont importants comme ceux préparés aujourd'hui. Pour un soir, il constate que c'est épuisant, car les gens ont de plus en plus de mal à sortir le soir.

Est-ce une bonne idée d'accueillir les nouveaux paroissiens dans le cadre d'une de ces rencontres ?

Cela fait des années que l'on discute d'accueillir les nouveaux paroissiens. Le Pasteur G. Stauffer d'entente avec Emmanuel de Calonne, vont définir d'une date qui sera choisie entre mai et juillet 2009 pour l'organisation d'un accueil des nouveaux paroissiens.

Mme Christine Bloch comprend la réflexion de M. G. Stauffer, car elle voit aussi du côté des familles qui arrivent et qui sont peut-être mixte, soit un conjoint ou les enfants sont catholiques. Elle pense aussi à la famille dont les pères de familles sont absents toute la semaine et qui désirent se retrouver en famille les dimanches. Il faudrait leur laisser leur chance de venir en couple un soir et c'est là qu'elle rejoint la proposition de M. Brandt.

Une question est posée au sujet des arrivées et départs de nos paroissiens, à savoir s'il ne serait pas possible de les mentionner dans le Trait d'Union. M. J.Chr. Stucki répond que pour les nouveaux arrivés, on pourrait les mentionner, mais pour les départs certainement pas. Il souligne encore qu'il y a la protection des données.

Le Conseil prend note. Nous allons organiser quelque chose afin de respecter le choix de ceux qui arrivent et ne souhaitent pas être sur le papier ou bien de ceux qui ont envie de se faire connaître rapidement.

Il est encore demandé si la Paroisse adresse toujours une carte de bienvenue aux nouveaux paroissiens, il est répondu que cela se fait toujours.

Puis, Mme G. Augay espère que l'on n'oublie pas les personnes bénévoles de la Paroisse.

Mme J. Audemars demande s'il n'y aurait pas la possibilité d'organiser de temps en temps des cultes le dimanche soir.

En effet, certaines personnes ont un peu plus de peine de se lever le dimanche matin et désirent se reposer. Elle explique qu'à Fribourg, il y avait des cultes le dimanche soir, cultes liturgiques, paroles et musiques.

Mme Chammartin communique qu'à Romont des cultes, au départ, étaient organisés pour la jeunesse, mais maintenant c'est ouvert à tout le monde. Elle comprend que certaines personnes préfèrent de temps en temps se reposer le dimanche matin.

M. J. Brandt revient sur la rencontre publique aux Halles qui est quelque chose de bien, mais il a constaté que seul 6 paroissiens s'étaient déplacés alors que la salle était archi comble pour discuter d'un sujet tabou « l'euthanasie ».

Il demande aussi que les visites de nos pasteurs ou diacres se perpétuent dans les EMS, c'est très important.

Il désire connaître aussi quelles sont les préoccupations du Conseil ?

Et pour le dessert, il désire savoir si des mandats de Conseillères et/ou Conseillers seront renouvelés au printemps 2009.

M. J.Chr. Stucki lui répond que leur préoccupation majeure est qu'il y aura 3 postes de Conseillers qui seront vacants au mois de mai prochain et que les candidatures sont les bienvenues. S'il y a des personnes d'entre vous qui se sentent la vocation de Conseillers, nous attendons les candidatures. Dès lors, Mmes G. Vionnet et Chr. Bloch ainsi M. J.Chr. Stucki ne briguerons pas un nouveau mandat.

Pour ce qui concerne la Commission de révision des comptes, M. J.Chr. Stucki ne veut pas anticiper sur les personnes qui souhaitent restées ou ne pas renouveler leur mandat, mais tient à relever que ladite Commission devra être réélue pour un nouveau mandat de 4 ans, tout comme le Conseil de Paroisse.

La date de la prochaine Assemblée n'est pas encore fixée, mais fin avril ou au tout début du mois de mai 2009. Des informations seront diffusées dans le Trait d'Union du mois de janvier.

Mme Simona Charlier demande si une garderie s'ouvrira prochainement pour les Cultes. Mme J. Houriet répond qu'il y avait des informations à ce sujet dans le TU et que nous avons posé la question.

Est-ce que toutes les familles ayant des petits enfants ont été contactés et auraient un intérêt pour cette garderie ? M. Chr. Paccaud propose de ne contacter pas seulement les familles qui ont des petits enfants, mais d'autres familles qui seraient fortement intéressées à participer à cette garderie.

M. J.Chr. Stucki tient à rajouter que cette garderie serait dans la Maison de Paroisse et qu'au moins deux personnes présentes devraient s'occuper des enfants.

Plus aucune question n'étant soulevée, M. J.Chr. Stucki lève l'Assemblée en remerciant chacun de sa participation.

Il invite chacun à passer à l'apéritif ainsi qu'au repas communautaire pour les personnes qui se sont inscrites et leur souhaite un bon dimanche.

Le Président
J.Chr. Stucki

La Secrétaire
S. vallon